

Projet 2012

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place la numérotation de la voirie. Ces numéros sont indispensables pour le service des urgences ou pour les livreurs...

Les deux pages suivantes représentent la voirie concernée de la commune (hors zone artisanale et Alpage).

Une commission sera créée afin de trancher sur le nom des rues en fonction de vos préconisations et en respectant les principes suivants :

La dénomination des voies est effectuée en s'inspirant dans la mesure du possible des lieu dits usités afin de conserver la mémoire des lieux.

Il est déconseillé aux communes disposant d'un même code postal d'affecter des dénominations de voies identiques.

Exemple:

Route de Thônes 74230 Dingy St Clair

Route de Thônes 74230 La Balme de Thuy

Cette règle n'est pas obligatoire, mais son respect évite les confusions dans la distribution du courrier, par exemple.

Rue : Voie publique aménagée dans une agglomération entre les maisons ou les propriétés closes.

Impasse: Rue, ruelle sans issue.

Chemin : Voie de terre aménagée pour aller d'un point à un autre.

La numérotation sera métrique : le n° attribué correspond au nombre de mètres mesurés à partir du début de la voie, la mise à jour d'adresses métriques est très simple : un numéro de voirie peut être inséré de manière simple dans une séquence de numéros de voirie déjà existants.

Les numéros pairs sont du côté droit lorsque l'on tourne le dos au commencement de la rue, les numéros impairs à gauche.

Pour vous permettre de nous faire part de vos propositions vous trouverez les mêmes documents et un registre en Mairie jusqu'à début juin.

Contact : secrétariat de mairie

www.la-balme-de-thuy.fr/denominationrues.html